

REGLEMENT RAID SENON AVENTURE

I - C.N.I.L :

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

II - DROIT À L'IMAGE :

En acceptant ce règlement, vous autorisez les organisateurs de l'évènement, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de l'évènement, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

III - DESCRIPTION DU RAID ET MODALITÉS

Le Raid consiste en une succession d'épreuves multisports : VTT, trail, course d'orientation, kayak ainsi que des épreuves surprises alliant différents sports par équipes de 2 personnes. Les distances peuvent s'étaler sur 50 à 80 km avec des dénivelés allant de 600 m à 1600 m selon les options choisies sur des terrains naturels variés, le tout non motorisé.

IV – SÉCURITÉ ET CAUSES DE DISQUALIFICATION

Le Raid est ouvert à toutes personnes et à tous niveaux. Toutefois, une bonne condition physique est conseillée.

Port du casque obligatoire pour le VTT et le Bike & Trail.

Port du gilet de sauvetage, du casque VTT et de chaussures pour l'épreuve de Kayak.

Durant toutes les épreuves, quelle que soit leur durée et leur difficulté, chaque coureur doit avoir sur lui au minimum : une couverture de survie + un sifflet + de quoi s'hydrater.

Les concurrents ont l'obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.

Les compétiteurs s'inscrivent sur le Raid Sénon Aventure en ayant pleinement connaissance des risques que le déroulement de l'épreuve peut amener à courir. Ils s'engagent sous leur pleine et entière responsabilité. Ils dégagent l'organisation de toute responsabilité pénale et/ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir avant, pendant ou après ce raid.

La responsabilité de l'organisation ne pourrait être engagée d'aucune manière que ce soit et ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de vol, perte de tout objet, matériel ou autre.

Par la signature de ce règlement, vous certifiez être capable de nager 50m. Si vous ne savez pas nager, vous devez absolument nous le dire afin que vous soyez exempté des éventuelles épreuves nautiques.

Par la validation de ce règlement sur le site d'inscription, vous vous engagez à respecter **TOTALEMENT** le code de la route y compris en zone urbaine. L'organisation du Raid Sénon Aventure décline toute responsabilité en cas d'accident.

Le non-respect du code de la route, du règlement, l'abandon de détritrus, la détérioration de biens publics ou privés sont causes de disqualification et d'exclusion.

La communication de tous renseignements par un accompagnateur sera sanctionnée de pénalités.

L'utilisation de GPS est interdite tout comme l'utilisation d'assistance électrique sur le VTT. Nous faisons confiance à votre esprit sportif.

L'organisation assure une assistance médicale sur le parcours (croix rouge + médecin). Elle se réserve le droit, après consultation du médecin, d'interdire à un concurrent de partir ou de poursuivre la compétition.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si la sécurité n'est pas en place pour la suite du raid. Des bénévoles feront traverser les intersections dangereuses.

Les numéros d'équipes (dossards) doivent être visibles donc mis devant vous en permanence, tout au long du raid. Pensez à prendre des épingles à nourrice pour les fixer.

V – ASSISTANCE, REPAS ET RAVITAILLEMENT

Vous êtes responsable de votre ravitaillement pendant les étapes. De l'eau est disponible, entre chaque étape, à chaque poste de contrôle. Pensez à prendre de quoi manger durant la journée.

VI – CHRONOMÉTRAGE ET CONTRÔLES DE PASSAGE

Le raid est une course aux points obtenus par pointage d'un maximum de balises. En cas d'égalité, vous serez départagés au temps qui sera pris sur le dernier équipier. En cas de litige, le capitaine d'équipe sera prévenu avant la proclamation des résultats.

Le pointage pourra être un contrôle de passage ou un contrôle chronométré. En cas de litige, après avoir écouté la requête, le jury statuera rapidement. Ce jury serait composé de 2 membres du bureau de l'association Raid Sénon Aventure, de l'équipe réclamante et de 3 raideurs tirés au sort n'appartenant pas aux équipes concernées. L'association Raid Sénon Aventure étant en minorité dans le jury, la décision sera sans appel.

L'association Raid Sénon Aventure se réserve le droit de modifier le parcours des équipes retardataires en fermant certaines zones afin de respecter les horaires de l'épreuve ou pour des raisons de sécurité.

Le parcours comporte un certain nombre de points de contrôles, matérialisés par des balises qui doivent être passées obligatoirement en équipe. Des contrôles inopinés peuvent être effectués tout au long du raid.

VII – ABANDON

Le concurrent contraint d'abandonner doit, **prévenir immédiatement par téléphone** une personne de l'organisation afin de vous localiser.

En cas d'abandon, vous êtes responsable de votre matériel. L'organisation vous rapatrie dans les plus brefs délais sur l'aire d'arrivée.

VIII – APTITUDE

Les participants doivent être majeurs : 18 ans révolus le jour du raid

Chaque coureur doit fournir sa licence de triathlon ou bien un certificat médical portant la mention " Je soussigné(e) Docteur certifie que l'état de santé de M. / Mme ne présente pas ce jour de contre-indication apparente à la pratique du sport en compétition" datant de moins d'1 ans à la date du raid.

Merci de nous faire parvenir ce certificat (par ordre de préférence) au plus tard 2 semaines avant le Raid :

1. Soit en le téléchargeant sur le site d'inscription en ligne
2. Soit par mail à raidsenon@gmail.com
3. Soit par courrier à Alain DOSSOT 81, Route de Véron 89100 Rosoy

À réception, au cas où ce document n'est pas valable, l'organisateur préviendra le coureur pour qu'il fournisse un document conforme.

IX – CONDITIONS D'ANNULATIONS

Uniquement valable sur présentation d'un certificat médical.

Annulation 29 jours ou plus de la date du raid : remboursement du montant engagé moins 5€ de frais.

Annulation entre 14 jours et 28 jours de la date du Raid : remboursement de 50% du montant

Annulation entre 13 jours avant et le jour du raid : aucun remboursement ne sera possible.

X – MATÉRIEL

OBLIGATOIRE : Une vérification sera réalisée.

Par coureur **à avoir en permanence sur soi**, quelles que soient les épreuves : 1 couverture de survie + 1 sifflet + 1 système d'hydratation d'1 litre minimum

Par coureur : 1 VTT par coureur en bon état et bien révisé avec compteur étalonné et pile neuve + 1 casque + de l'alimentation énergétique pour la course + 4 épingles à nourrice par coureur pour fixer le dossard

Par équipe : 2 téléphones portables (un allumé et l'autre éteint en secours) + 1 boussole avec règle intégrée (2 c'est mieux) + 1 stylo pointe fine indélébile (2 c'est mieux)

Très fortement conseillé :

- Kit réparation VTT : Chambres à air, pompe, démonte-pneus, outillage, dérive-chaîne et maillon rapide ...) voir tuto sur notre site internet : www.raidsenonaventure.com...
- Vêtements de pluie, de rechange et une petite serviette
- 1 porte-carte VTT étanche pour lire les roadbooks en roulant : voir tuto sur notre site internet : www.raidsenonaventure.com...
- Des chaussettes hautes ou guêtres
- Des chaussures de trail si pédales automatiques